

# CREATIONS DE NOUVELLES SECTIONS

## A L'A.B.F.

### Sections spécialisées.

Au terme des nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale de l'A.B.F. en février 1955, les différentes sections qui composaient l'Association furent supprimées. Cette mesure, qui ne visait pas à les faire disparaître, devait permettre au contraire la création de sections nouvelles plus spécialisées, reflétant mieux les tendances et les besoins des Bibliothèques actuelles.

C'est ainsi qu'on pourrait envisager la création de sections qui, dans le cadre de l'A.B.F., organiseraient des réunions propres à chaque spécialité et auxquelles pourraient éventuellement prendre part des membres d'autres sections :

Bibliophilie et Histoire du Livre ;

Bibliothèques des Arts du spectacle, Agricoles, Médicales, de Lecture Publique, d'Enfants et de Jeunes, de Malades, Administratives et parlementaires, Techniques et scientifiques.

L'A.B.F. aimerait recevoir de ses membres toutes les suggestions qu'ils voudront bien lui faire parvenir.

### Sections locales.

En juin dernier, notre collègue, Mlle MASSON, réunit à la Bibliothèque d'Albi un grand nombre de Bibliothécaires du Sud-Ouest et l'A.B.F., sous le patronage de laquelle la réunion était placée, y délégua son vice-président, M. GUIGNARD et son trésorier, Mlle DOLLFUS. On ne saurait trop encourager des réunions de ce genre, qui permettent à nos collègues d'une région déterminée de confronter les problèmes qu'ils rencontrent sans avoir à effectuer de longs déplacements. Il y a vingt ans déjà, sur l'initiative du regretté M. VENDEL, alors Conservateur de la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne, les Bibliothécaires champenois se réunissaient deux fois par an...

Cette « décentralisation » répond d'ailleurs à un besoin et l'A.B.F. souhaite pour sa part qu'un mouvement de ce genre s'organise pour l'ensemble de la France.

Ne pourrait-on pas envisager les groupements suivants? Nord, Normandie-Bretagne, Pays de la Loire, Centre Ouest, Languedoc-Provence, Auvergne, Lyonnais-Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Est, Alsace-Lorraine.

L'A.B.F. serait heureuse de recevoir de ses membres toutes les remarques qu'ils voudront bien lui faire parvenir à cet égard.

Une fois organisés, ces groupements pourraient constituer des sections locales de notre Association ; elles désigneraient chacune un délégué qui serait chargé d'entretenir des rapports directs et permanents avec le Conseil de notre Association.

Le Bulletin de l'A.B.F. est prêt à publier, outre les comptes rendus des réunions locales, toutes les informations relatives à leur activité.

Maurice PIQUARD.